



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2018-367

PUBLIÉ LE 5 NOVEMBRE 2018

Sommaire

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-11-05-002 - Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics de Madame Anne COSTA, Directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest (4 pages)

Page 3

75-2018-11-05-001 - Arrêté de délégation de signature Matières déléguées de Madame Anne COSTA, Directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest (8 pages)

Page 8

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-11-05-002

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés
publics de Madame Anne COSTA, Directrice des
Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest

DIRECTION – Arrêté de délégation de signature



Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics

La Directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest
(sites Raymond Poincaré – Berck – Ambroise Paré – Sainte Péline)

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9.

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'arrêté directeur n°75-2018-10-04-006 modifiant l'arrêté directeur n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur (en matière de marchés publics) ;

Vu l'arrêté directeur n° 75-2017-03-06-009 du 6 mars 2017 modifiant l'arrêté directeur n° 75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 et donnant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à Mme Anne COSTA en matière de marchés publics pour les hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest ;

Vu l'arrêté n°75-2018-09-19-012 du 20 septembre 2018 modifiant l'arrêté directeur n°2013318-0006 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du centre national de gestion du 23 mai 2017 plaçant Mme Anne COSTA en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice du groupe hospitalier universitaire Paris Ile-de-France à compter du 24 mars 2017 ;

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction suivants, en vue de signer, au nom de la directrice, les pièces nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 et 3 F de l'arrêté DG du 4 mai 2016 :

- Mme Françoise SABOTIER-GRENON, adjointe à la directrice du groupe hospitalier ;
- M. Frédéric LE ROY, directeur des services économiques et logistiques du groupe hospitalier ;
- Mme Elisabeth CALMON, directrice du site de Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux cadres de direction et agents de catégorie A et B suivants en vue de signer, au nom de la Directrice, **dans les domaines qui relèvent de leurs compétences**, les actes nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés définis à l'article 2 et 3 F de l'arrêté DG du 4 mai 2016, à l'**exclusion des décisions d'attribution, de mise au point, de reconduction, d'affermissement de**

tranches, d'acceptation ou refus de sous-traitance, des signatures, notifications, modifications et résiliations de marchés publics.

Pour l'hôpital Maritime de Berck

- M. Franck VOLEON, directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, directeur du site de l'hôpital Maritime de Berck en vue de signer les actes visés au 1°, 5° 11° de l'article 2 C de l'arrêté DG du 4 mai 2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck VOLEON, délégation est donnée à Mme Christine REANT, attachée d'administration, M. Patrice MADEJ, technicien supérieur hospitalier et Mme Mylène VOISOT, cadre supérieur de santé, en vue de signer les actes cités aux 1°, 5° et 11 de l'article 2 C ;

Pour la cellule des marchés :

- Mme Gwénola ETORE-DAHAN, responsable de la cellule des marchés en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1° à 10° et 12° du 2 B ; 6°, 7°, 14° du 2 C et 3 F.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gwénola ETORE-DAHAN, délégation est donné à M. Vincent DESANTI, attaché d'administration, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1° à 10° et 12° du 2 B ; 6°, 7°, 14° du 2 C et 3 F.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gwénola ETORE-DAHAN et de M. Vincent DESANTI délégation est donnée à Mme Marie-Lise ROUX, adjoint des cadres hospitaliers, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 1 à°, 6°, 8° 10° du 2 B ; 6°2 C.

Pour la direction des services économiques :

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LE ROY, délégation est donnée à Mme Françoise GUILLEMETTE, responsable des services économiques, et à Monsieur Vincent DESANTI, attaché d'administration en vue de signer les actes visés aux 1°, 2°, 7°, 8°, 11° de l'article 2 C ;
- Mme Nolwenn BEAUVERGER, ingénieur restauration, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3 à 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les bons de commande de la restauration), 2, 6° 7°, 8°, 11° du 2 C ;
- Mme Martine NOAH technicienne supérieure hospitalier et M. Romuald DOUTEY, technicien hospitalier, en vue de signer les actes visés à l'article 1° (exclusivement pour les bons de commande de la restauration) 2, 7,8 ,11 de l'article 2 C ;
- M. Didier CHARLES, responsable services économiques et logistiques, M Hugues HENRY responsable logistique et environnement en vue de signer les actes visés aux 2 A, 3 à 6° du 2 B ; 2, 6, 7, 8, 11° 2 C ;

Pour la Direction des Ressources Humaines :

- Mme Gwenn PICHON-NAUDÉ, directrice adjointe de la direction des ressources humaines en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3,4, 5°, 6° du 2 B ; 1, 2°, 6 à 8, 11 du 2 C ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gwenn PICHON-NAUDÉ, délégation est donnée à Mme Danielle MARIE, responsable de la formation, en vue de signer visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° du 2 B ; 1° (exclusivement pour les bons de commande de la formation), 2, 6 à 8,11 du 2 C ;

2/3

Pour la direction des travaux, des équipements et du biomédical :

- M. Thierry MARTIN, Directeur des travaux, des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3 à 6 du 2 B ; 1 (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à la DPEIB), 2°, 5°, 6°, 7°, 8°, 10°, 11,12°, 13, 14° du 2 C ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry MARTIN, délégation est donnée à

- M. Julien MAHTALLAH, ingénieur travaux, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3 à, 6° du 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux et à la maintenance), 2, 5, 6, 7, 8, 13 du 2 C ;
- Mme Jessica BONTE, ingénieur travaux, en vue de signer les actes visés à l'article 2 A ; 3, 4, 5°, 6 du 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux travaux et à la maintenance) 2, 5, 6,7, 8° de l'article 2 C ;
- M. Benyounes BELHANINI et M. Mourad GHOMARI, ingénieurs des équipements et du biomédical, en vue de signer les actes visés aux articles 2 A ; 3, 4, 5°, 6° 2 B ; 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs aux équipements), 2, 5, 6°, 7, 8 2 C ;

Pour la direction du système d'information :

- M. Martin HILKA, directeur du système d'information, en vue de signer les actes visés aux articles 2A ; 5°, 6° 2 B et 1° (exclusivement pour les ordres de service et les bons de commande relatifs à au système d'information) 2°, 5°, 6° 7°, 8°, 10°, 12°, 13° 2 C ;
- En cas d'absence de M. Martin HILKA, délégation est donnée à M. Naji EL FADLY, ingénieur et M. Toufik SALEM, ingénieur hospitalier, en vue de signer les actes visés à l'article 2A ; 5°, 6° 2 B et 1° (exclusivement pour les bons de commande relatifs au système d'information), 6° 2 C ;

ARTICLE 3 : Délégation est donnée à tous les professionnels habilités, listés sur le tableau des habilitations issu de SAP (géré par Mme Christelle BILLET) pour certifier le service fait dans SAP.

ARTICLE 4 : Délégation de signature est donnée à l'Administrateur de garde du groupe hospitalier en vue de signer les actes visés au 1° de l'article 2 C, exclusivement pendant la période de garde, en cas d'absence ou d'empêchement du représentant de la direction concernée.

ARTICLE 5 : Une copie du présent arrêté sera adressée au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat ;

ARTICLE 6 : L'arrêté de délégation de signature n°75-2018-09-27-004 signé le 27 septembre 2018 et publié le 27 septembre 2018 est abrogé.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, Préfecture de Paris.

Anne COSTA
Directrice des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest
RAT...
AMB...
POIN...
OK
INE

Fait à Boulogne, le 05/11/2018

Anne COSTA

3/3

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-11-05-001

Arrêté de délégation de signature Matières déléguées de
Madame Anne COSTA, Directrice des Hôpitaux
Universitaires Paris Ile-de-France Ouest

DIRECTION – Arrêté de délégation de signature



Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

La Directrice du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest
(Sites de Raymond Poincaré-Berck-Ambroise Paré-Sainte Périne)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-10 et D.6143-33 à D.6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté 75-2018-09-19-012 modifiant l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun (recueil des actes administratifs spécial n°75-2018-306 publié le 20 septembre 2018) ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du centre national de gestion du 23 mai 2017 plaçant Mme Anne COSTA en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice du groupe hospitalier universitaires Paris Ile-de-France Ouest à compter du 24 mars 2017 ;

Vu l'arrêté directeur n° 75-2017-07-17-008 du 17 juillet 2017 modifiant l'annexe 1 de l'arrêté n°2013318-0006 et donnant délégation de signature à Madame Anne COSTA, directrice du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest à compter du 24/03/2017 .

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation générale de signature est donnée à Mme Françoise SABOTIER-GRENON, directrice du groupe hospitalier adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé (paragraphes A, B, C, E, F, G, H, I, J, K) ;

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à :

- Madame Elisabeth CALMON, directrice du site Sainte-Périne, Chardon-Lagache, Rossini à l'effet de signer, pour ce site tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30° 37° 38°, C 1°, 2°, 3°, 4° (en matière de contrats et conventions), C 1° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

- M. Franck VOLEON, , directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, directeur du site de Berck, à l'effet de signer, pour ce site tous les actes liés à leurs fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 23° 30° 37° 38°, C 1° (en matière de contrats et conventions), C 1°, 2° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé ;

- M. Jérôme PIEUCHARD, directeur adjoint directeur du site de Raymond Poincaré à l'effet de signer, pour ce site tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 30° 37° 38°, C 1°, (en matière de contrats et conventions), C 1° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé ;

- M. Frédéric LE ROY, directeur adjoint chargé des services économiques et logistiques, à l'effet de signer, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 2°, 3°, 4° (en matière de contrats et de conventions) et C 1°, 4°, 9° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), F 6°, G 5° de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé ;

- Mme Gwenn PICHON-NAUDÉ, directrice adjointe chargée des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 1° à 29°, 31° à 39° et 41, 42°, C 1° (en matière de contrats et de conventions) et C 1° 4°, G 1° 2° H 4° et en tant que directeur de site B 30°,E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directorial n°2013318-0006 susvisé ;

- Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE, directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au A, B 4° 26° G 1°,2°, 10° à 28°, 30° 34° et H 5° de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé ;

- Mme Julie LAIGRE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, des investissements et de la recherche clinique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 2° 3°, 5° 6° 7° 8° 9° 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales) F 3°, G 4° 6°, H 2° de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé ;

- Mme Catherine TARDY, directrice adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques, des droits du patient à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les paragraphes A et I de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé ;

- M. Martin HILKA, directeur du système d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des systèmes d'information) et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 1°, 4° et 10°, E 1° 2° de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé ;

- M. Thierry MARTIN, directeur des travaux, des équipements et du biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 1° 4°, 9° et le 10° de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé ;

- Mme Denise PELLASSY-TARBOURIECH, Directrice des soins, Coordinatrice générale des activités paramédicales, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de coordonnateur général de soins, et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical et pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G 1° à 9° et G 29°, H, K de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé.

- Mme Véronique VANIET DERAMAUX, Directrice de la communication, à l'effet de signer tous les actes prévus au paragraphe J 2° de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé ;

ARTICLE 3 : En cas d'empêchement de Mme Gwenn PICHON-NAUDÉ, directrice adjointe chargée des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Fatima FRIJY, Mme Christine REANT, Mme Émilie FRANZON, attachées d'administration hospitalière, et Mme Laetitia DEROO-BLANQUART, adjoint des cadres hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Gwenn PICHON-NAUDÉ, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 1° à 29°, 31° à 36°, 41° G 1° 2° H 5° de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs ;

- Mme Danielle MARIE, adjoint des cadres hospitaliers, coordinatrice formation du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Gwenn PICHON-NAUDÉ en matière de formation continue, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 26°, C1° de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé ;

- Mme Laurence MONIN, responsable du centre de gestion paie carrière du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Gwenn PICHON-NAUDÉ, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B 7°, 8°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27° de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs ;

- M. Lionel BERMIRON, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Gwenn PICHON-NAUDÉ, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B 7°, 12°, 15°, 16°, 17°, 18°, 20°, 26°, 27° de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs ;

- M. Christian LEFEBVRE, attaché d'administration hospitalière, responsable de la cellule protection sociale et position hors GH, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Gwenn PICHON-NAUDÉ, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B : 5°, 7°, 8°, 13°, 15°, 16°, 18°, 19°, 21°, 22°, 29°, 33°, 35°, et 38° de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Mme Julie LAIGRE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, des investissements et de la recherche clinique ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Laura FABRE-KRAMARZ adjointe de la Directrice des affaires financières, des investissements et de la recherche clinique à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C 2° 3°, 5° 6° 7° 8° 9° 10°, (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), F 3°, G 4° 6°, H 2° de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé ;

- M. Alain MARTIN, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux C 3° 5° 6° 7° 8° 9° 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), F 3° H2° de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 susvisé ;

- M. François PINCHON, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 5° 6° 8° 9° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales), F 3° H 2° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé :

- Mme Marie-Noëlle MAZETIER, adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières, des investissements et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C 3° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales) de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé ;

- Mme Agata CARREL, adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières, des investissements et de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 10° (en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales) de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de M. Frédéric LE ROY, directeur adjoint des services économiques et logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Françoise GUILLEMETTE adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Frédéric LE ROY, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4, G 5° de l'arrêté directeur n°2013318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de M. Frédéric LE ROY, Mme Françoise GUILLEMETTE, délégation est donnée à M. Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière et à Mme Nolwenn BEAUVERGER, ingénieur restauration, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Frédéric LE ROY, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

- Mme Françoise GUILLEMETTE, Mme Nolwenn BEAUVERGER, M. Eric RENO, M. Didier CHARLES, M. Guillaume BALAVOINE, M. Vincent DESANTI, M Hugues HENRY et Madame Christelle BILLET à l'effet de signer les actes énoncés au paragraphe C 4° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE, directrice-adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Brigitte CARRE, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE et ceci uniquement pour les matières énoncées au A, B 4° 26° G 1°,2°, 10° à 28°, 30°, 34° et H 5° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Thierry MARTIN, directeur des travaux, des équipements et du biomédical ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Julien MAHTALLAH et Mme Jessica BONTE, ingénieurs travaux, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Thierry MARTIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

- M. Mourad GHOMARI, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Thierry MARTIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4°, 9°, 10° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

- M. Benyounes BELHANINI, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Thierry MARTIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de M. Martin HILKA, directeur du système d'information ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Naji EL FADLY, ingénieur, et M. Toufik SALEM, ingénieur hospitalier à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Martin HILKA et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C 1°, 4° et 10°, E 1° 2° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Mme Denise PELLASSY-TARBOURIECH, coordonnateur général de soins ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Christine BARGIELA, directrice des soins du site de Sainte Périne, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de coordonnateur général de soins, et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical et pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G 1° à 9° et G 29°, H, K de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

- M Ludovic RINGOT, Directeur des soins du site Raymond Poincaré, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de coordonnateur général de soins, et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical; et pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G 1° à 9° et G 29°, H, K de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

En cas d'empêchement de Mme Véronique VANIET DERAMAUX, Directrice de la communication, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Sylvie BLUA, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes prévus au paragraphe J 2° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

ARTICLE 4 : En cas d'empêchement de M. Franck VOLEON, directeur du site de Berck, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Mylène VOISOT, cadre supérieure de santé et Mme Christine REANT, attachée d'administration hospitalière, responsable des ressources humaines du site de Berck, à l'effet de signer tous les actes pour lesquels M. Franck VOLEON a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de responsable du site de Berck, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B 4° 23° 30° 37° 38°, C 1° 2°, E 1°, F 3° 5°, G 1°, 2°, 3°, 31°, 32°, H 1° à 5°, J 1° à 2° de l'arrêté directeur n°2013 318-0006 susvisé ;

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves HEUDE, responsable de la sécurité sûreté anti malveillance du groupe hospitalier, M. Philippe CORMIER, responsable de la sécurité à l'hôpital Maritime de Berck et Monsieur André SUTRA, responsable de la sécurité sûreté anti malveillance sur le site de Raymond Poincaré, Monsieur Michel LAUZANNE responsable de la sécurité sûreté anti malveillance sur le site de Sainte Périne, à l'effet de signer tous les actes prévus au paragraphe H3° (exclusivement pour les actes liés aux relations avec la police et aux dépôts de plaintes) ;

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde « groupe hospitalier » suivants à l'effet de signer tous les actes liés à la période de garde administrative et ceci uniquement pour les matières énoncées B 23°, C 1°, F 5°, G 1° 2° 5° 13°, H1° à 5°, de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé ;

Pour le GH

- Françoise SABOTIER-GRENON, adjointe à la directrice du GH
- Lise CHARMET-DELAOUTRE, directrice adjointe,
- Isabelle DUFOUR, directrice exerçant hors du GH,
- Julie LAIGRE, directrice adjointe,
- Jérôme PIEUCHARD, directeur adjoint,
- Patrick POURIAS, directeur adjoint
- Denise PELLASSY-TARBOURIECH, directrice des soins, coordinatrice générale des activités paramédicales
- Laura FABRE-KRAMARZ, Directrice adjointe,
- Frédéric LE ROY, directeur adjoint,
- Mme Catherine TARDY, directrice adjointe.

Délégation de signature est donnée aux administrateurs de garde « sites » suivants à l'effet de signer tous les actes liés à la période de garde administrative et ceci uniquement pour les matières énoncées F 5° G 1° 2° 5° 13°, H1° à 5° de l'arrêté directorial n°2013 318-0006 susvisé ;

Site hôpital Raymond Poincaré

- Nolwenn BEAUVERGER, ingénieur restauration,
- Sylvie BLUA, attachée d'administration hospitalière
- Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière,
- Emmanuel GODDAT, Directeur hors site
- Mourad GHOMARI, ingénieur biomédical
- Christian LEFEBVRE, attaché d'administration hospitalière,
- Jérôme PIEUCHARD, directeur du site de Raymond Poincaré

Site hôpital de Berck

- Stéphane CARDON, technicien supérieur hospitalier
- Pascal DELMOTTE, cadre de santé
- Laurence DEWIDHEM, cadre de santé
- Eric HARTMANN, adjoint des cadres hospitaliers,
- Valérie LIMOSINO, cadre de santé,
- Christine REANT, attachée d'administration hospitalière,
- Mylène VOISOT, cadre supérieure de santé,
- Franck VOLEON, Directeur du site de Berck,
- Sabrina PLANQUETTE, ingénieur qualité et gestion des risques (à compter du mois de décembre 2018).

Site hôpital Ambroise Paré

- Benyounes BELHANINI, ingénieur biomédical,
- Gwénola ETORE-DAHAN, attachée d'administration hospitalière,
- Laura FABRE-KRAMARZ, Directrice adjointe,
- Mathieu LE POITTEVIN, Directeur hors site,
- Florence MARTIN, attachée d'administration hospitalière,
- Ludovic RINGOT, directeur des soins,

- Fatima FRIJY, attachée d'administration hospitalière,
- François PINCHON, attaché d'administration hospitalière,
- Émilie FRANZON, attachée d'administration hospitalière.

Site hôpital Sainte Périne

- Christine BARGIELA, directrice des soins,
- Astrid BEUDET, directrice hors site,
- Elisabeth CALMON, directrice du site de Sainte-Périne,
- Brigitte CARRE, attachée d'administration hospitalière,
- Florence LASFARGUES-SOMMERER, directrice hors site,
- Joe-Pascal SAJI, Ingénieur hors site
- Martine TARAVELLA, attachée d'administration hospitalière ;
- Delphine RENIER, attachée d'administration hospitalière hors site.

ARTICLE 7 : Délégation de signature est donnée aux directeurs adjoints suivants à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions du ou des directeurs dont ils assurent l'intérim, exclusivement pendant les périodes d'intérim et pour la signature des actes relevant de cet intérim :

- Mme Elisabeth CALMON
- Mme Lise CHARMET-DELAOUTRE
- Mme Laura FABRE-KRAMARZ
- Mme Julie LAIGRE
- M. Jérôme PIEUCHARD
- Mme Catherine TARDY

ARTICLE 8 : L'arrêté n°75-2018-09-27-002 signé le 27 septembre 2018 et publié le 27 septembre 2018 portant délégation de signature de la Directrice du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest au titre de l'article R. 6147-10 est abrogé.

ARTICLE 9 : La Directrice du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Ile-de-France Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 05/11/2018

Anne COSTA

Anne COSTA
Directrice du Groupe Hospitalier
Hôpitaux Universitaires
Paris Ile-de-France Ouest
RAYMOND POINCARE - BERCK
AMBROISE PARE - SAINTE-PERINE

